

Date de la convocation :
8 septembre 2026

Affichage :
Du 18 septembre au 17 décembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le huit septembre conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Delphine SIRERA, Jean-Michel ENNESSER, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Romain GUENO, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Jérémie NOGUES ; Maëlenn LE GUEN, Elisabeth PANARDIE

ABSENT (E) : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :

Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Stéphanie BON

Maëlenn LE GUEN a donné pouvoir à Delphine SIRERA

Elisabeth PANARDIE a donné pouvoir à Espérance NIYUNGEKO

SECRETAIRE : Marjorie SOURNAC LEMOINE

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026 – 102 CULTURE - CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE **Dotation Générale de Décentralisation (DGD) - Aide à l'extension des horaires d'ouvertures au public**

Par délibération n°2026-77 du 5 juin 2026, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de DGD auprès de la DRAC pour l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque et des dépenses liées.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) subventionne au travers de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) les projets d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales.

Le dispositif de prise en charge est revu et il convient de délibérer à nouveau.

L'ouverture supplémentaire portant sur 5 h (de 13 h à 18 h d'ouverture hebdomadaire). Le montant prise en charge est donc de $5 \times 2 = 10$ h de prise en charge pour l'agent concerné par ce dispositif.

A ce jour la médiathèque communale est ouverte au public 13 h par semaine comme suit :

Jour	Matin		Après midi	
Mardi	Accueil de classe		16 h 30	18 h 30
Mercredi	10 h 00	12 h 00	14 h 00	18 h 30
Jeudi	Accueil de classe		16 h 30	18 h 30
Vendredi	Fermeture au public			
Samedi	10 h 00	12 h 30	Fermeture au public	

La médiathèque communale sera ouverte au public 18 h 00 par semaine et à ces horaires d'ouvertures au public, s'ajoutent les temps administratifs et d'animation spécifique auprès des

partenaires (BLOPS, accueil de classe (5 animations pour 12 classes de concernées en 2025), accueil de loisirs, jeunesse, petite enfance).

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

ID : 035-213503634-20260914-D_2026_102-DE

Jour	Matin		Après midi	
Mardi	Accueil de classe		16 h 00	19 h 00
Mercredi	10 h 00	12 h 30	14 h 00	18 h 30
Jeudi	Accueil de classe		16 h 00	18 h 30
Vendredi	Fermeture au public			
Samedi	10 h	12 h 30	14 h 00	17 h 00

Un recrutement est en cours pour un emploi à temps non complet début janvier 2027 à raison de 17,50/35^{ème}.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (26/26 voix) :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de DGD auprès de la DRAC année par année pour 10 h de prise en charge sans le RIFSEEP avec une mise en place du dispositif au 9 mars 2027, date d'ouverture de la future médiathèque.

MANDATE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour copie conforme, en Mairie, le 15 septembre 2026.
Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

